

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FRAIS ASSURANCE VIE ÉPARGNE VIE EXPERTISE

Ce tableau indique les principaux frais du produit constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

Frais relatifs au produit	
Montant minimal de versement initial	150 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	NA
Frais annuels	
Frais de gestion du contrat	
Frais des supports	
- Support fonds euros	0,60%
- Support unités de compte	0,60%
- Support Eurocroissance	NA
Gestion pilotée ou standardisée	0,25% supplémentaire
Frais de gestion des unités de compte	
1/ Gestion libre	
- Fonds actions ¹ (moyenne)	1,61%
Dont taux de rétrocessions de commissions ²	0%
- Fonds obligations (moyenne)	0,32%
Dont taux de rétrocessions de commissions ²	0%
- Fonds monétaires (moyenne)	0,11%
Dont taux de rétrocessions de commissions ²	0%
- Fonds diversifiés (moyenne)	1,02%
Dont taux de rétrocessions de commissions ²	0%
2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée	
NA	NA
3/ Mode de gestion sous mandat	
NA	NA
- Mode de gestion n°1 (moyenne)	0,51%
Dont taux de rétrocessions de commissions ²	0%
- Mode de gestion n°2 (moyenne)	0,82%
Dont taux de rétrocessions de commissions ²	0%
- Mode de gestion n°3 (moyenne)	1,12%
Dont taux de rétrocessions de commissions ²	0%
Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	2%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	15 €
Frais d'arbitrage	
- Proportionnels ou forfaitaires	0,5%
- Nombre d'arbitrages gratuits par an	1
Frais de transfert sortant vers un autre produit	NA
Frais sur les versements de rente	3%
Frais de rachat	0%

NA : Non Applicable.

- La catégorie « fonds actions » inclut les ETF (Exchanged Traded Funds) mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.
- Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

TABLEAU DE FRAIS ASSURANCE VIE - Septembre 2023 - Document non contractuel